

Enquête accident
M^{rs} Chaquiot

Sté^c
des Familles
de Rouchamp

Extrait des minutes
du Greffe de la
Justice de Paix du
Canton de Champagny
arrondissement de Luxe
(Sté^c saone)

Le 10 juillet 1930

Nous soussigné Auguste Alphonse Juge de
Paix du Canton de Champagny (Sté^c saone)
assisté de M^{rs} Charles Beaumier, Greffier

Informé par la déclaration faite
à la Mairie de Rouchamp par M^{rs} le Directeur
de la Sté^c des Familles de Rouchamp le
10 juillet 1930 et par le Certificat médical
de M^{rs} le D^r Bouquet médecin à Rouchamp
en date du 10 juillet 1930 qu'un accident
de travail est survenu le même jour
dans le suite du Chaouis appartenant à la
Sté^c des Familles de Rouchamp, lequel accident

a causé la mort de l'ouvrier Chaquirot Abel
(restant en son vivant demeurant à Rauchamp
La Belle)

Nous sommes transportés au Bureau de la
Sté des Houillères où nous avons, en exécution de
l'art. 12 de la loi du 9 Avril 1898 procédé
à l'enquête ainsi qu'il suit :

On compare devant nous
Madame Gautot Marie Louise Femme Chaquirot,
née le 18 Juin 1890 à Rauchamp, demeurant
au dit lieu (La Belle)

Laquelle nous a dit que son mari, en son
vivant, demeurant avec elle, ouvrier à la Sté
des Houillères de Rauchamp, né le 3 février 1883
à Magnivray (Sté même) avait été victime d'un
accident de travail survenu au puits du
Chinois le 10 juillet 1930, accident qui
avait causé sa mort

Que son mari n'avait plus ni père ni
mère

Que de leur union sont issus plusieurs enfants, dont une seule est encore vivante :
Chagniotorgette Alice née à Pouchamp le
12 Mai 1913.

Lecture faite elle a signé avec nous et le Greffier

A aussi comparu
M^r Huc Victor, Chef de Contentieux à la Sté des Houillères
de Pouchamp, représentant le Directeur, lequel a
fait la déclaration suivante :

Le M^r Chagniot Abel Constant était entré au
service de la Sté des Houillères le 2 novembre
1898. Après diverses interruptions de service
il travaillait à nouveau depuis le 22 février 1917

Le 10 juillet 1930 alors qu'il
se trouvait en compagnie de Mathey Eugène
sur le faux pont de la cage levant, à la
recette extérieure du puits de Chanois,
il a été victime d'un accident dans les
circonstances suivantes :

La cage levant était surprenante au-dessus
du puits et les deux ouvriers Mathey et
Chaquiot qui se trouvaient sur le faux pont
de la cage, ont donné le signal de
descendre un peu cette cage pour pouvoir
changer un guide du puits qu'ils devaient
descendre dans le puits pour y remplacer
un guide en mauvais état qui venait d'être
enlevé par eux

La cage au lieu de descendre remonta brusque-
ment et d'un seul bond de huit mètres
vint heurter par son faux pont la cage
couchant qui reposait sur les taquets

Chaquiot et Mathey n'eurent pas le temps
de se gêner et furent serrés entre le faux
pont de la cage levant et la cage couchant

La mort de Chaquiot fut immédiate par
suite d'écrasement de la tête

L'accident eut comme témoin Serey Souid,
mineur, demeurant à Pouchamp

Le gain de Chaquiot durant la période de douze mois ayant précédé l'accident, c'est à dire du 10 juillet 1929 au 9 juillet 1930 inclus a été de 10.234,34.
Salaires journaliers au moment de l'accident 34⁵

La S^{te} des Familiales de Ranchamp est son propre assureur

La Femme Chaquiot a dit n'avoir aucune observation à faire à la déclaration ci-dessus et être d'accord sur le montant des salaires

Et ils ont signé avec nous et le greffier

Déposition du témoin.

Sieur Louis, 26 ans, mineur demeurant à Ranchamp, lequel, après avoir déclaré qu'il n'est ni parent, allié, domestique ou serviteur des parties et avoir fait serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, dépose:

Le 10 juillet 1930 comme j'habite à une centaine de mètres du fruit de Chauois, Chaquiot est venue m'appeler vers

Trois heures du matin pour remplacer un guide dans le puits ; je me suis levé et suis parti avec Chaquirot ; arrivé au puits je suis descendu avec les ouvriers Mathey et Chaquirot, nous avons enlevé le guide qui était cassé et l'avons remonté au jour ; nous avons pris un guide neuf et l'avons conduit au pied de la cage pour nous préparer à le descendre ; pour ce faire je suis entré dans l'intérieur de la cage tandis que Chaquirot et Mathey se plaçaient sur un faux pont aménagé au bas de la cage et débordant de celle-ci.

Pour permettre le chargement du guide Chaquirot a crié au machiniste "à bas, un petit pas", le machiniste a répondu "attention", puis tout à coup la cage au lieu de descendre monta brusquement d'un bout d'une huitaine de mètres ; Chaquirot a crié deux ou trois fois s'arrêter, mais la

cage ne s'arrêta qu'aux taquets; comme j'étais à l'intérieur de la cage j'ai ressenti une forte secousse mais n'ai pas été blessé.

Le Maître mineur qui se trouvait sur le sol près du puits m'a demandé s'il n'y avait pas de mal, j'ai répondu. "Non, je ne crois pas"; j'ai sauté aussitôt de la cage sur le plancher supérieur du puits et ai regardé immédiatement sur le faux pont où devaient se trouver Mathey et Chaquirot et j'ai constaté que tous deux avaient cessé de vivre; ils avaient été écrasés entre le faux pont et le fond de l'autre cage qui se trouvait immobilisée aux taquets du puits.

C'est tout ce que je sais.

Lecture faite au témoin de la Déposition il a dit qu'elle contient vérité; y persister. et a signé avec nous et le Greffier.

La déposition ci-dessus a été faite
en présence de M^c Juc et qualités et de
M^{me} Verme Chagniot lesquels ont dit n'avoir
aucune observation à y faire
Et ont signé avec nous et le greffier



Pour expédition conforme délivrée
par le Greffier Souffigné

Procurator